

DEPARTEMENT DE L'ALLIER  
ARRONDISSEMENT DE MOULINS  
SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT. RIVE GAUCHE ALLIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL-ASSAINISSEMENT COLLECTIF - OPTION 1

Séance du 14 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois de Mars, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Le Montet à 9h00 sous la présidence de M. DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

<u>Noyant</u>	PETIOT Yves MESMIN Christian	<u>Tronget</u>	DETERNES Alain RIBIER Sylvain
<u>Rocles</u>	GUILLOT Thierry	<u>Le Montet</u>	TOURRET Marcelle GRANSEIGNE Viviane

Absent excusé : Mme LACOURT Véronique

Absent :

Assistaient à la réunion à titre consultatif

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat  
Mme CHAUMEILLE, Secrétaire

\*Suppléant

Séance du 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de Mars, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Noyant d'Allier, sous la présidence de M. DETERNES Alain, président du SYNDICAT MIXTE RIVE GAUCHE ALLIER.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
8	7	Pour : 7 Contre : Abstentions :

Étaient présents :

Procuration(s) :

Étai(en)t absent(s) :

Étai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
12 février 2024

Date d'affichage
12 février 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

\_\_/\_\_/\_\_

et publication du

\_\_/\_\_/\_\_

DEL20250314023

**AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de M. DETERNES Alain, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le 14 Mars 2025.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	61 475,56
- un excédent reporté de :	67 464,15
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	128 939,71
- un excédent d'investissement de :	60 308,48
- un déficit des restes à réaliser de :	50 961,00
Soit un excédent de financement de :	9 347,48

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	128 939,71
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	128 939,71
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	60 308,48

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LE MONTET

Le Président DETERNES Alain

